

**CONDITIONS**

This limited warranty is provided to the original purchaser (the 'Buyer'), and may not be transferred, sold or bartered. All warranty claims must be processed through point of purchase. All warranty repair work must be authorized by Vendor.

**PROVISIONS**

Subject to the provisions of the clauses herein, Vendor agrees to correct any defect or defects in workmanship or materials which may develop under proper and normal use during the period of one (1) year from the date of shipment, by repair or by replacement of the defective part or equipment, at Vendor's option, FOB factory.

The following exceptions to the warranty period shall apply:

Five (5) years: Duct Fan Models: AXC, AXS-EC, AXP, ARI-C, MFT, MFTS, MBI, EXM (excludes accessories)

Two (2) years: CX Complete Air Purification Systems (excludes UV lamps, filters & accessories)

**LIMITATION OF LIABILITY**

It is expressly understood that Vendor's liability is limited to the furnishing of such replacement parts, and that Vendor shall not, in any manner whatsoever, be liable for any consequential or incidental damages, loss of property, revenues or profit, cost of removal, installation or re-installation, or expenses arising in connection with the use of or inability to use the materials for any purpose.

Vendor makes no representations whatsoever as to the fitness, capacity or performance of any materials excepting only to such extent (if any) as is specifically set forth on the quotation. In the event that materials do not comply with such a representation, Buyer shall notify Vendor within 30 days of shipment from Vendor's factory, and afford Vendor reasonable opportunity to correct such non-compliance. Buyer shall pay Vendor's list price of any new part then installed, and shall be entitled to credit for Vendor's list of any old part for which the same is substituted, and shall pay Vendor's shipping charges on such old and new parts. In the event that Vendor is unable to correct such non-compliance, Buyer may at its own expense return the entire materials, FOB Vendor's factory, and Vendor shall then credit Buyer with the full purchase price, excluding shipping charges.

Vendor makes no other warranty, and no other warranty shall be implied, except warranty of the title and warranty that the materials sold hereunder are that normally sold under Vendor's trade name.

**COATINGS**

Coatings are not covered by these warranty provisions. Various atmospheric conditions affect the permanence of coatings and their protection against corrosion of materials. Unless this contract specifically refers to a warranty as to coatings, abrasion, corrosion or erosion, Vendor makes no warranty or agreement with respect thereto.

**MOTORS, DRIVES, ETC.**

Motors, drives, electrical controls and other components manufactured for Vendor by others are not covered by these warranty provisions. Vendor makes no warranty or agreement on these manufactured products, which are covered by manufacturers' separate warranties.

**WARRANTY DOES NOT APPLY TO:**

1. Shipping damage. For materials damaged during shipment, whether concealed or visible, it is the responsibility of Buyer to file claims with the carrier, regardless of responsibility for freight charges (prepaid, collect, etc.).
2. Materials that have not been stored properly and maintained after receipt, including turning of motors and bearings.
3. Damage caused by improper installation, wiring, or incorrect electrical voltage.
4. Materials that have been modified, altered or disassembled.
5. Materials that have had identification labels removed or altered.
6. Damage caused by corrosion, erosion, abrasion, or severe temperature.
7. Materials that have been subjected to abuse, misuse, abnormal usage, or accident.
8. Materials that have not been maintained in accordance with a manufacturer's instructions and/or industry standards.
9. The cost of removal or reinstallation of materials.
10. Damage to property resulting from incorrect or faulty installation.
11. Acts of God such as fires, earthquakes, or floods and any other causes beyond Vendor's control.

**RETURN POLICY:**

1. Special orders, non-stock and obsolete materials are not returnable under any circumstances.
2. Collect shipments of returned materials will not be accepted.
3. Materials returned without a Return Materials Authorization (RMA) number will not be accepted.
4. At its discretion, Vendor may issue an RMA number and a ship to address for materials to be returned.
5. Returned materials are subject to a restocking charge to cover the cost of processing, inspection and repackaging.
6. All materials assigned an RMA number must be properly packaged and shipped PREPAID.
7. RMA number must be clearly visible on the outside of packaging.
8. A copy of the Bill of Sale to verify purchase date must accompany shipment.

Materials received at factory and deemed NOT COVERED BY WARRANTY will be, at Buyer's direction, disposed of or returned without action to Buyer, freight collect. No credit will be issued.

Materials received at factory and deemed COVERED BY WARRANTY will be, at Vendor's option, repaired or replaced and returned to Buyer, freight collect. No credit will be issued.

No other warranty, expressed, implied or written, shall apply to these materials. Notwithstanding any provision to the contrary, Vendor's total financial liability to Buyer shall not exceed the purchase price as stated on the original Bill of Sale.

This warranty gives specific legal rights and is subject to any applicable consumer protection legislation. Additional rights, which may vary according to local jurisdiction, may also apply.

#### CONDITIONS

La présente garantie limitée est accordée à l'Acheteur initial (l'« Acheteur ») et ne peut être transférée, vendue ou échangée. Toutes les réclamations de garantie doivent être traitées par le point de vente. Toutes les réparations sous garantie doivent être autorisées par le Fournisseur.

#### PROVISIONS

Sous réserve des dispositions des clauses présentes, le Fournisseur s'engage à corriger tout défaut de fabrication ou de matériaux pouvant apparaître lors d'une utilisation normale et appropriée, soit par la réparation, soit par le remplacement de la pièce ou de l'équipement défectueux, au choix du Fournisseur, FAB usine du Fournisseur.

Les exceptions à la garantie ci-dessous s'appliquent :

Cinq (5) ans : Ventilateurs de conduit modèles AXC, AXS-EC, AXP, ARI-C, MFT, MFTS, MBI, EXM (accessoires exclus)

Deux (2) ans : Systèmes de purification d'air CX (Lampes UV, filtres et accessoires exclus)

#### LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

Il est expressément entendu que la responsabilité du Fournisseur est limitée à la fourniture de pièces de rechange et que le Fournisseur ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages consécutifs ou indirects, de la perte de biens, de revenus ou de bénéfices, des coûts de retrait, d'installation ou de réinstallation, ou des dépenses liées à l'utilisation ou à l'incapacité d'utiliser le matériel à quelque fin que ce soit.

Le Fournisseur ne fait aucune déclaration, quelle qu'elle soit, concernant l'aptitude, la capacité ou les performances des matériaux, sauf dans la mesure (le cas échéant) expressément indiquée dans le devis. Si les matériaux ne sont pas conformes à cette déclaration, l'Acheteur devra en informer le Fournisseur dans les trente (30) jours suivant l'expédition depuis l'usine du Fournisseur et accorder à ce dernier une possibilité raisonnable de remédier à cette non conformité. L'Acheteur paiera au Fournisseur le prix de liste de toute pièce neuve alors installée et aura droit à un crédit au prix de liste du Fournisseur pour toute ancienne pièce remplacée, ainsi qu'au paiement des frais de transport facturés par le Fournisseur pour ces pièces anciennes et nouvelles. Si le Fournisseur est incapable de corriger ladite non conformité, l'Acheteur pourra, à ses propres frais, retourner l'ensemble des matériaux, (FAB), usine du Fournisseur et le Fournisseur créditera alors l'Acheteur du prix d'achat intégral, à l'exclusion des frais de transport.

Le Fournisseur ne donne aucune autre garantie, et aucune autre garantie n'est sous-entendue, à l'exception de la garantie de propriété et de la garantie que le matériel vendu en vertu des présentes est celui qui est normalement vendu sous le nom commercial du Fournisseur.

#### REVÊTEMENTS

Les revêtements ne sont pas couverts par les présentes dispositions de garantie. Diverses conditions atmosphériques affectent la permanence des revêtements et la protection contre la corrosion des matériaux. Sauf si le présent contrat fait spécifiquement référence à une garantie concernant les revêtements, l'abrasion, la corrosion ou l'érosion, le Fournisseur n'offre aucune garantie ni aucun accord à cet égard.

#### MOTEURS, VARIATEURS, ETC.

Les moteurs, les variateurs, les équipements de contrôle électrique et les autres composants fabriqués par des tiers pour le compte du Fournisseur ne sont pas couverts par les présentes dispositions en matière de garantie. Le Fournisseur n'accorde aucune garantie ni aucun accord sur ces produits finis, qui font l'objet de garanties distinctes de la part des fabricants.

#### LA GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS AUX SITUATIONS SUIVANTES :

1. Tout dommage causé par le transport. Pour l'équipement endommagé pendant le transport, qu'il soit caché ou visible, il incombe à l'Acheteur de déposer une réclamation auprès du transporteur, quelle que soit la responsabilité relative aux frais de transport (port payé, port dû, etc.).
2. Tout équipement qui n'a pas été entreposé ou entretenu correctement après réception, y compris le tournage des moteurs et des roulements.
3. Tout dommage causé par une installation, un câblage ou une tension électrique inapproprié.
4. Tout équipement ayant été modifié, altéré ou désassemblé.
5. Tout équipement dont l'étiquette d'identification a été retirée ou modifiée.
6. Tout dommage causé par la corrosion, l'érosion, l'abrasion ou par des températures élevées.
7. Tout équipement ayant fait l'objet d'un abus, d'une mauvaise utilisation, d'un usage anormal ou d'un accident.
8. Tout équipement n'ayant pas été entretenu conformément aux instructions du fabricant et/ou aux normes industrielles.
9. Tout coût de retrait ou de réinstallation de l'équipement.
10. Tout dommage matériel résultant d'une installation défectueuse ou incorrecte.
11. Les catastrophes naturelles telles que les incendies, les tremblements de terre ou les inondations, ainsi que toute autre cause indépendante de la volonté du Fournisseur.

#### POLITIQUE DE RETOUR :

1. Les commandes spéciales, les produits n'étant pas en inventaire et les produits obsolètes ne peuvent en aucun cas être retournés.
2. Les équipements retournés en port payé ne seront pas acceptés.
3. Les équipements retournés sans numéro d'autorisation de retour de matériel (RMA) ne seront pas acceptés.
4. Le Fournisseur peut, à sa discrétion, attribuer un numéro d'autorisation de retour de matériel et une adresse d'expédition pour le matériel à retourner.
5. Les équipements retournés seront soumis à des frais de réapprovisionnement pour couvrir les coûts de traitement, d'inspection et de réemballage.
6. Tous les équipements auxquels un numéro RMA a été attribué doivent être correctement emballés et expédiés en port payé.
7. Le numéro RMA doit être clairement visible sur l'extérieur de l'emballage.
8. Une copie du contrat de vente attestant la date d'achat doit accompagner l'envoi.

Les équipements reçus à l'usine et considérés comme NON COUVERTS PAR LA GARANTIE seront, à la demande de l'Acheteur, mis au rebut ou renvoyés sans suite à l'Acheteur, en port dû. Aucun crédit ne sera accordé.

Les équipements reçus à l'usine et considérés comme COUVERTS PAR LA GARANTIE seront, au choix du Fournisseur, réparés ou remplacés et renvoyés à l'Acheteur, en port dû. Aucun crédit ne sera accordé.

Aucune autre garantie, expresse, implicite ou écrite, ne s'applique à ces équipements. Nonobstant toute disposition contraire, la responsabilité financière totale du Fournisseur à l'égard de l'Acheteur ne peut excéder le prix d'achat indiqué sur le contrat de vente original.

La présente garantie confère des droits légaux spécifiques et est soumise à toute législation applicable en matière de protection des consommateurs. Des droits supplémentaires, qui peuvent varier en fonction de la juridiction locale, peuvent également s'appliquer.